

## *Groupe de travail sur la main-d'œuvre de psychologues*

### Compte-rendu de la réunion organisée par le MSSS le jeudi 30 juin 2011

Dans la suite des contacts avec le ministère de la santé et des services sociaux, une première rencontre portant sur le problème de la pénurie d'effectifs psychologues au sein du système de santé a eu lieu le 30 juin dernier, comme nous vous l'avions mentionné précédemment. Rappelons que ces rencontres se situent dans le cadre des chantiers de travail prévus avec les syndicats, suite aux négociations du secteur public, pour régler des problèmes particuliers concernant certaines professions. Ce groupe de travail est piloté par la Direction générale du personnel réseau et ministériel au MSSS.

La réunion a été tenue par visioconférence. Nous étions 18 psychologues, intervenants syndicaux et cadres du réseau entassés dans un local un peu étroit alors que 10 autres personnes étaient à Québec. Les deux personnes en charge, dans les deux villes impliquées, étaient Gilles Le Beau à Montréal et Marika Harbour à Québec.

Certaines choses ont été constatées assez clairement, tant dans la documentation fournie que dans les positions avancées par les animateurs du MSSS. D'abord, le Plan d'action en santé Mentale 2005-2010 avait clairement reconnu aux psychologues une place importante dans le réseau, dans le but de maintenir la population en bonne santé mentale. Depuis, l'obligation du doctorat pour l'accession au titre de psychologues, en vigueur depuis quelques années, a forcément diminué le nombre de nouveaux diplômés qui accèdent au titre de psychologue annuellement; là où on avait vu arriver 394 nouveaux psychologues à l'Ordre en 2006-07, il y en a maintenant en moyenne 225 à chaque année.

Enfin, la Loi 21, qui vient réserver des activités aux psychologues dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, nous confère ainsi un rôle central dans certaines composantes du réseau de la santé et des services sociaux. Tout cela a créé un nouveau contexte dont les effets se font sentir de diverses manières. Ainsi, le ministère de la santé et des services sociaux constate lui-même une pénurie de psychologues au sein du réseau. Si la pénurie se chiffre à 233 postes non-comblés dans le réseau du MSSS seulement, on prévoit un manque de 547 psychologues, toujours au MSSS en 2015-16, soit plus du double de la situation actuelle.

## **Le mandat de l'équipe de projet est le suivant :**

- partager le contexte, compléter l'analyse et faire consensus sur la problématique ;
- cibler les problématiques prioritaires, identifier des pistes d'action et proposer les recommandations requises ;
- cibler des objectifs et actions réalistes afin de répondre à la problématique de main-d'œuvre à moyen et long terme ;
- collaborer à la mise en œuvre des objectifs et actions ciblés et en assurer le suivi.

Ce groupe de travail a commencé ses travaux le 8 avril 2011.

Une fois la réunion amorcée et qu'on eût précisé ce qui serait discuté, les échanges ont effectivement été centrés sur le fait de cibler les problématiques prioritaires et les pistes d'actions pertinentes. Paul Loubier, qui remplaçait le président, Charles Roy, alors en vacances, a brisé la glace et tout de suite posé que l'on ne devait pas envisager comme solution au problème de la pénurie le fait d'augmenter le nombre d'admissions au doctorat en psychologie. J'ai précisé que les actions à envisager devaient contribuer à améliorer le pouvoir d'attraction du réseau de la santé et des services sociaux sur les psychologues et favoriser qu'ils veuillent plus spontanément rechercher un poste dans les composantes du réseau de la santé. Moi-même, ainsi que quelques autres participants, avons donc insisté sur ce point ainsi que sur le fait d'augmenter aussi la capacité du réseau à garder les psychologues en poste, notamment en augmentant les salaires offerts. Il a été reconnu par les deux animateurs du ministère que ces problèmes d'attraction et de rétention sont centraux et qu'ils doivent être considérés l'un indépendamment de l'autre car ils impliquent des actions différentes.

Plusieurs autres interventions ont apporté des éclairages particuliers sur la nécessité de hausser la rémunération afin de concurrencer ce qu'il est possible de trouver comme revenu dans la pratique privée. Il a été aussi énoncé que la non-reconnaissance de la particularité du rôle du psychologue crée souvent de l'insatisfaction chez le psychologue dans le réseau et que cela mène parfois à ce qu'il quitte son emploi ou choisisse de travailler à temps partiel plutôt qu'à temps plein. Les représentants du MSSS ont spécifié qu'il est grandement souhaité que les psychologues occupent très majoritairement des postes à temps complet. On exprime aussi le besoin d'une expertise clairement présente dans le réseau de la santé en raison du rôle de supervision de stagiaires et de formation de la future main-d'œuvre.

J'ai annoncé aux personnes présentes que l'APQ est actuellement à colliger et analyser les données d'un sondage fait sur ce qui motive les psychologues à demeurer ou à quitter le réseau. Nous avons reçu 1043 réponses, ce qui représente un taux de retour très satisfaisant et au-dessus de ce que nous avons pensé initialement, c'est dire l'intérêt qu'il y a chez les psychologues à faire entendre leur voix sur ce sujet.

Le thème des stages de doctorat a aussi été abordé, et tant moi-même que d'autres participants, dont deux représentantes d'associations de doctorants en psychologie, avons indiqué combien il était irréaliste de demander à des étudiants, qui doivent être aussi longtemps aux études à l'université pour obtenir leur permis, de devoir en plus compléter une année à temps plein de stage non-rémunéré. Nous avons souligné que cela créait pour une

partie des étudiantes l'obligation de retarder leur arrivée sur le marché du travail parce qu'elles choisissaient de répartir leur stage sur deux ans pour pouvoir en même temps occuper un emploi à temps partiel.

Les représentants du MSSS ont posé, en cours de réunion, qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que le gouvernement opte pour une réouverture des conventions collectives pour solutionner le problème de pénurie dans le réseau. Cela représenterait un risque trop élevé que plusieurs autres groupes de professionnels veuillent aussi voir bonifier leurs échelles salariales. Ce qui nous a été avancé comme piste de solution sera d'explorer ce que permet l'article 67 de la Loi sur l'équité salariale. Cet article semble ouvrir la porte pour des aménagements particuliers si un contexte de pénurie justifiait que l'on crée un cas particulier. L'article 67 stipule donc que « *Ne sont pas prises en compte, aux fins de l'estimation des écarts salariaux, les différences entre les catégories d'emplois fondées sur l'un ou l'autre des critères suivants:...notamment, 4° une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.* » Il semble, selon ma compréhension de ce qui a été dit lors de la réunion, que le MSSS va envisager d'utiliser cette avenue pour améliorer les salaires offerts aux psychologues dans le réseau afin de les attirer et les garder en poste. Il reste à voir ce que seront les gestes concrets que poseront les représentants du ministère dans les mois à venir. Mon expérience assez limitée de ce type de réunion et de personnages assumant des mandats politiques me laisse croire qu'il y a une réelle volonté d'agir afin de vraiment participer à améliorer la situation.

Il y a eu, de la part des représentants du MSSS, l'annonce d'une intention d'améliorer les choses du côté du stage de doctorat et de trouver une formule pour que celui-ci soit rémunéré d'une manière ou d'une autre, soit par un programme particulier de bourses, un salaire octroyé pendant le stage ou autre combinaison de moyens. L'intention paraît clairement de mettre en place des moyens pour aider financièrement les étudiants à finir leur doctorat sans retard.

Nous avons été informés qu'une prochaine réunion aura lieu, vraisemblablement en septembre. D'ici là, on nous a dit qu'un comité va travailler pendant l'été à avancer vers des pistes de solution plus précises.

Je suis peut-être d'une nature optimiste, j'en conviens, mais il m'apparaît qu'il s'est dégagé quelque chose d'intéressant de cette réunion. Il nous reste à faire des représentations et poser diverses actions au cours des prochains mois pour faire connaître les besoins ressentis sur le terrain et pour rappeler l'urgence d'agir. Pour ces fins, tant nos efforts à l'Association des psychologues du Québec que ceux des membres de la coalition seront bienvenus. Nos besoins sont partagés, nos objectifs se rejoignent et nos actions doivent créer un impact clair et fort.

**Paul Loubier**

Vice-président

ploubier@videotron.ca